

GUGLIANETTI rispondendo al preopinante gli dimostra che non è la Camera che abbia posto in istato d'accusa i Savoiaardi, come vorrebbe far credere il deputato Jacquemoud, perchè sono gli stessi deputati savoiaardi, così dissenzienti fra loro, che emisero i dubbi sulle opinioni del popolo di quella provincia, volendo gli uni che le firme di cui erano munite le petizioni presentate alla Camera fossero carpite, e gli altri che fossero spontanee; osserva poi che non fu la generalità dei deputati che ordinò l'inchiesta, ma che questa fu determinata sulle istanze dei Savoiaardi stessi.

Relativamente al secondo punto del discorso del preopinante, egli dichiara essersi la Commissione riserbato il diritto d'invviare due o tre membri soltanto, atteso che già molti fra quei che la compongono dimostrarono avere difficoltà ad impendere quel viaggio; ed osserva ancora non essersi la Commissione chiaramente pronunciata, ma solo aver detto che riferirebbe alla Camera quando avesse veduto i documenti.

Riguardo poi al modo di far quest'inchiesta, egli allega credere che nessuno possa volere che la Commissione pellegrini per la Savoia per mesi ed anni a visitare i 200 circa comuni che presentarono petizioni alla Camera, poichè se altrimenti avvenisse, ed i deputati che compongono la Commissione fossero costretti a pellegrinare lungamente, non se ne troverebbe neppure uno.

Dichiara terminando, che la Camera deve avere fiducia nei suoi deputati, e quindi rimettersi a ciò che essi faranno.

(*Conc.*)

BOARELLI combatte pure l'opinione del deputato Jacquemoud, facendo inoltre osservare che se gl'invvati vogliono essere consentanei ai principii di economia che costringevano a votare contro l'indennità, dovrebbero sopportare del proprio la grave spesa del lungo viaggio.

(*Verb.*)

JACQUEMOUD G. replica che per conoscere se le petizioni di tale o tal altro luogo furono legalmente sottoscritte, bisogna interrogar le persone che presero parte alle sottoscrizioni, e che il numero dei deputati formanti la Commissione dev'essere completo e deve recarsi intiero sul luogo, perchè altrimenti si cadrebbe negl' inconvenienti che si volle evitare, quando dichiarossi che invece di tre, cinque membri procedessero all'inchiesta.

SINEO ricorda che la Camera non ha pronunziato se i suoi commissari debbano o no trasferirsi in Savoia, ed ha conseguentemente lasciato ciò al loro criterio, ed essi dovranno deliberare a seconda dei risultati progressivi delle loro deliberazioni.

Senza voler anticipare sulla conclusione dell'inchiesta, dice che la forma stessa dei fogli di sottoscrizione basta per togliere il peso che loro si potrebbe attribuire. Quei fogli, per la maggior parte, portano in fronte questa semplice iscrizione: *Sottoscrizioni alla supplica per le libertà comunali*. Ogni cittadino poteva apporre il suo nome ad una tale istanza senza avere menomamente l'intenzione di favorire quegli istituti religiosi che si rendono ostili al nostro ordine costituzionale.

(*Conc.*)

COSTA DI BEAUREGARD. L'oratore che vous venez d'entendre me semble avoir préjugé la question. Membre de la Commission qui doit procéder aux enquêtes, il établit d'avance, que les pétitions méritent peu de confiance, parce qu'elles portent généralement les caractères de la captation. De la part du curé, nous dit-il, qui réunit chez lui les habitants de la paroisse, et leur présente à signer une formule préparée, il y a captation; de la part de M. le syndic qui certifie véritable la signature, figurée par une croix, des paysans de sa commune, il y a encor captation. Les faits peuvent être

ainsi interprétés par une opinion préconçue, mais ils ne pourront être certifiés que par des renseignements positifs recueillis sur les lieux. C'est pour cela, messieurs, que j'insiste de plus en plus pour que la Commission à laquelle vous avez fait l'honneur d'accorder votre confiance, se rende immédiatement en Savoie.

(*Risorg.*)

LEVEY domanda alla Camera che l'inchiesta sia fatta a dovere, ma che non s'impongano alla Commissione altre condizioni fuor di quelle che si contengono nel primo mandato; e domanda soprattutto che non si voglia già farla impossibile e ridicola, come taluno forse desidera, rappresentando necessità che non sono, e ostacoli che non esistono.

(*Verb.*)

CHENAL. Les pétitions de la Savoie en faveur des jésuites adressées à cette Chambre sont insignifiantes et sans aucune valeur, puisque presque tous les signataires n'ont jamais entendu parler de ces dames et n'en connaissent pas même le nom.

Jusqu'à ce jour, le joug clérical a pesé avec tant de barbarie sur mon pays, que la population des campagnes est encore sous l'influence de la crainte et d'une extrême intimidation, tellement qu'une réaction ne s'est manifestée que dans quelques rares localités. Gouvernement et clergé sont encore synonymes dans ce pays. Les prêtres encombraient les antichambres des commandants de provinces: c'étaient quelques-uns d'eux qui souvent soumettaient aux punitions de l'autorité les individus accusés d'actes reprochables par eux-mêmes ou par l'opinion; dans quelques communes, ils avaient rempli de leurs créatures, les conseils municipaux; de sorte qu'on les voyait marcher la tête haute, comme s'ils avaient le vent en poupe. Ne soyez donc point étonnés si les prêtres ont accroché quelques signatures dans l'intérêt d'un ordre liberticide; et, pour y parvenir, il a fallu tromper les populations en répondant qu'il s'agissait de dépouiller les communes de leurs revenus, de substituer dans l'enseignement des maîtres piémontais aux instituteurs savoisiens, et d'expulser les frères de la Doctrine chrétienne et les sœurs de Saint-Joseph. Ils ont mêlé le vrai à la calomnie la plus impudente; ils ont tout défiguré pour surprendre des âmes candides, qui croyaient sincèrement leur foi et leur religion menacées. Tant d'impudence sera expiée un jour. Ce que nous voulons, ce que nous demandons, c'est l'expulsion d'un ordre incompatible avec la liberté, avec les principes religieux, avec tout ce que la morale a de plus élevé.

Jésus, dont les dames du Sacré-Cœur se disent les disciples, naquit dans un lieu humble, dans une crèche, de parents pauvres et obscurs; par cet exemple, il voulut honorer et sanctifier les conditions les plus humbles, et enseigner à l'humanité que son amour se tournait de préférence vers ce qu'il y a de plus modeste et de plus rapproché des misères sociales. Voyons maintenant comment les dames du Sacré-Cœur répondent à ces leçons de moralité. Elles caressent de préférence l'enfant de la famille noble; elles exaltent son orgueil; lui font croire qu'elle vaut mieux, qu'elle est de plus grande importance qu'une famille plébéienne. Ce premier germe de vanité semé dans une jeune âme, cette opinion cultivée longtemps et qui se renforcera plus tard de toute sorte de préjugés, n'est pas sans dessein prémédité.

Ainsi on cherche à diviser les diverses classes de la société; on les met en opposition, on les irrite chacune à leur tour; on jette dans le cœur des uns les prétentions vaniteuses, la jalousie dans le cœur des autres, et la haine dans tous. Cette triste doctrine élève en attendant, entre tous les enfants d'une même patrie, une barrière insurmontable; elle réalise ce *divide et impera*, qui est la base de l'absolutisme et qui est la